



BS_2023_54

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le douze octobre deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, 1^{er} Vice-Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de R. CHARBONNIER*), Frédéric LAUNAY, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON, Claude CAUDAL

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 7 Votants : 8 Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votant) : Mme Edith MARGUIN

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. Jean-Michel BRARD, Raymond CHARBONNIER (*pouvoir donné à F. MILLET*), Jean-Marc JOUNIER, Fabrice SANCHEZ

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DU CHÂTEAU D'EAU DE LA BIROCHÈRE - PORNIC

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée le 5 juillet 2023 sur le profil acheteur d'Atlantic'eau. Le marché n'est pas alloti.

La date limite de réception des offres a été fixée au 13 septembre 2023 à 12h00. 6 offres ont été déposées.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

CRITERES	Coefficient de pondération
1- PRIX	60
2- VALEUR TECHNIQUE :	40
• Organisation du chantier	10
• Planning de réalisation et moyens associés	5
• Gestion des déchets	5
• Méthodologie de démolition et dispositifs de protection	15
• Méthodologie de remise en état	5

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau syndical.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 (CS_2020_30) relative aux délégations de compétences au Bureau syndical,

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'offre économiquement la plus avantageuse en ressortant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché de démolition du château d'eau potable de la Birochère à Pornic à l'entreprise suivante :

ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
DEMOSTEN	339 500,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer ledit marché de travaux et à prendre toute décision relative à son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2023_54

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 25/10/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 25/10/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication